

N°DBE2024_11_028

Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg-en-Bresse

Nombre de délégués élus : 11
Nombre de délégués en exercice : 11
Nombre de délégués votants : 08
(08 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

SYNDICAT MIXTE VEYLE VIVANTE

DÉLIBÉRATION DU BUREAU EXECUTIF

Séance du mercredi 27.11.2024
Date de Convocation : 20.11.2024

Présents :

MM. Gérard BRANCHY, Patrick DURANDIN, Baptiste DAUJAT, Alain JAYR, Martial LOISY, Luc MICHEL, Dominique MOREL et Jean-Louis GIVORD

Excusés : MM. Guillaume FAUVET, Jean-Michel VANDEL et Philippe POTTIER

Secrétaire de séance : Baptiste DAUJAT

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-sept novembre, à dix-neuf heures, les membres du Bureau Exécutif, se sont réunis dans la salle de réunion du Syndicat Mixte Veyle Vivante, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANCHY, dûment convoqués conformément aux dispositions de l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet :

Demande de subventions au titre de l'année 2025

EXPOSE

Le Président demande l'autorisation aux membres du Bureau Exécutif de solliciter le concours de l'ensemble des partenaires financiers à leur meilleur taux, notamment l'Agence de l'Eau Méditerranée Corse, le Conseil Départemental de l'Ain, l'Etat et l'Union Européenne, pour le financement des opérations et dépenses suivantes destinées à intégrer le Budget Primitif 2025 :

- Les postes d'animations du syndicat ;
- La renaturation de l'Être au droit de la pisciculture Teppe à Polliat ;
- Les animations scolaires ENS 2024-2025.

Le Bureau Exécutif,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°322 du Comité Syndical en date du 30 septembre 2020 déléguant certaines attributions à son Bureau Exécutif ;

Vu la délibération n° DCS2022_07_373 désignant notamment le secrétaire de séances ;

Considérant notamment que les demandes de subventions qui seront adressées au Département de l'Ain feront l'objet d'un dossier spécifique annexé à la présente délibération et dont la synthèse est la suivante :

Opération	Coût total prévisionnel	Participation demandée au Département	Date estimée de solde de la subvention
Renaturation de l'Être au droit de la pisciculture Teppe à Polliat	249 500 € TTC	74 850 €	Début 2026
Animations scolaires ENS 2024-2025	20 000 € TTC	12 000 €	Automne 2025
Animation ENS 2025	34 500 €	8 500 €	Janvier 2026
TOTAL :		192 448 €	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

SOLLICITE le concours de l'ensemble des partenaires financiers à leur meilleur taux, notamment l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Conseil Départemental de l'Ain, l'Etat et l'Union Européenne, pour le financement des opérations et dépenses listés ci-dessus et destinées à intégrer le Budget Primitif 2025 ;

AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour procéder à la réalisation de ces demandes de subventions auprès des partenaires concernés ;

AUTORISE le Président à procéder à la mise en œuvre de ces demandes dans le respect des procédures en vigueur.

Fait et délibéré à Mézeriat, l'an, mois et jour susdits.

Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur.

Le Président,
Gérard BRANCHY

Le Secrétaire de séance,
Baptiste DAUJAT


